

# Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25 Chemin du Stade  
69670 VAUGNERAY

Tel: 04.78.48.37.47 - Fax: 04.78.19.32.33 - E-mail: sol@ouestlyonnais.fr

Commission particulière du débat public  
Anneau des sciences / Tronçon Ouest du  
périphérique de Lyon  
Monsieur le Président  
203, boulevard Garibaldi  
69003 LYON

le 21 mars 2013,

Objet : ***Débat relatif à l'anneau des sciences***  
***Contribution du Syndicat de l'Ouest Lyonnais***

Monsieur le Président,

La Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône ont souhaité relancer le dossier du bouclage du périphérique de l'agglomération lyonnaise.

Saisie dans ce cadre, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) pour organiser et animer de façon indépendante un débat public sur l'opportunité du projet et sur les formes qu'il pourrait prendre.

Ce projet repose, selon les maîtres d'ouvrage, sur un diagnostic de thrombose routière de l'agglomération lyonnaise en général et de l'Ouest de celle-ci, en particulier, rendant nécessaire d'agir pour améliorer les circulations, tous modes de déplacements confondus.

De conception majoritairement enterrée (à 80%) et articulée avec les transports en commun de l'agglomération, il s'agit explicitement d'un projet urbain, destiné à répondre aux difficultés de circulation au sein même de l'agglomération.

Il n'a pas vocation, tout au moins dans son tracé court, à assurer les trafics européen, national, ni même régional, pour lesquels il n'est pas conçu.

Le territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), secteur périurbain de plus de 110 000 habitants, situé à l'Ouest du pôle urbain n'est qu'indirectement concerné par le projet, mais par contre directement impacté par la demande du maître d'ouvrage faite à l'Etat de réaliser de l'agglomération de manière concomitante un grand contournement de l'agglomération. Par ailleurs, la proximité de l'Anneau des Sciences fera nécessairement ressentir ses effets structurants sur tout le secteur.

Le SOL est donc fondé, en tant que structure de coopération intercommunale, à s'exprimer dans le cadre de ce Débat Public, sur les conditions de réalisation de cet ouvrage pour qu'il n'ait pas d'impact négatif sur le territoire de l'Ouest Lyonnais et sur ses habitants.

Outre les engagements pris dans le dossier par le maître d'ouvrage, notamment la conception intermodale de l'infrastructure ou encore le haut niveau d'investissement dans les transports en commun (Plus de 1 milliard d'Euros dans les 6 ans à venir) que nous ne pouvons qu'approuver, **5 conditions de réalisation nous apparaissent devoir impérativement être respectées :**

- 1) La pertinence de la réalisation par l'État d'un grand contournement de l'agglomération, qui figure dans les conditions préalables du projet d'Anneau des Sciences, reste à démontrer dans la mesure où le grand transit sous Fourvière représente seulement 15% du trafic global. Plutôt que de créer une nouvelle infrastructure, des solutions alternatives devraient être recherchées, en envisageant d'une part un effort significatif en faveur d'autres modes de transport (ferroviaire, fluvial, maritime...) et en mettant d'autre part en place une politique visant à une meilleure répartition du grand transit nord-sud au niveau national, en arrêtant de concentrer les flux dans la vallée du Rhône déjà sursaturée, en facilitant par exemple l'accès à une A75 sous-utilisée, grâce à une diagonale dérivant le transit Europe du Nord - péninsule ibérique très en amont de Lyon. Le SOL exprime son total désaccord sur toute solution de contournement autoroutier par l'Ouest se situant dans le périmètre d'étude actuellement inscrit dans la DTA, trop proche du centre de Lyon, (plus près en certains points que la Rocade Est), et situé à quelques kilomètres à peine du projet de l'Anneau des Sciences, ce qui ne manquerait pas d'engendrer des interférences de trafic incompatibles avec les objectifs de l'infrastructure proposée, et d'altérer grandement l'économie globale de l'Ouest Lyonnais.
- 2) Les arrivées d'autres infrastructures à proximité du périmètre de l'agglomération doivent respecter le PDU de l'agglomération et en aucun cas amplifier la saturation déjà existante sur les principaux axes d'entrée et a fortiori sur le futur Anneau des Sciences. Cette remarque concerne l'A89 dont l'arrivée reste à inventer et condamne le projet A45 dans la configuration actuellement envisagée.
- 3) **Le tracé court doit être l'hypothèse retenue.** C'est la seule solution acceptable par le territoire. Les scénarios tels que la grande rocade ou le tracé long proposé par la ville d'Oullins induiraient une totale surcharge des axes CD 342 et A450, insupportable pour les territoires proches. En écartant l'ouvrage de la zone économique utile qui va de Gerland à Bron, ces scénarios seraient contreproductifs car les déplacements pendulaires resteraient fortement incités à traverser Oullins.
- 4) Toutes les portes de l'Anneau des Sciences (**dont l'échangeur de Beaunant**) **doivent être conçues en épargnant et valorisant au maximum l'emprise foncière.** Ainsi et par exemple, les barrières de péage doivent être évitées au profit de systèmes de paiement en flot continu. Le secteur de Beaunant, en particulier, est névralgique pour tous types de déplacements : il doit être conçu en améliorant aussi les liaisons douces et en

préservant le corridor écologique entre l'Ouest et Saint-Genis-Laval, inscrit dans les documents du SOL, du SEPAL et des PENAP.

- 5) L'infrastructure doit être conçue selon les critères écologiques les plus exigeants.** Son impact sur la qualité de l'air et sur le bruit doit être traité au mieux de ce que permettra l'état de l'art au moment des travaux. En particulier, la filtration de l'air et le traitement des particules devront limiter au maximum les rejets polluants sur les territoires traversés.

**En définitive, le SOL, après avoir pris acte de la volonté du maître d'ouvrage de mener à bien le projet d'Anneau des Sciences, souhaite que soient pris en compte et respectés les éléments précisés ci-dessus : pas de création de voirie autoroutière sur l'Ouest lyonnais, adoption du tracé court, priorisation de l'approche multimodale, aménagement des voiries d'accès en provenance du territoire de l'Ouest lyonnais, économie et optimisation des emprises aériennes, conception écologiquement exemplaire pour la qualité de l'air et le bruit. Ces éléments sont pour le SOL les garants de l'atteinte des objectifs affichés tout autant que de la préservation des communes de l'Ouest Lyonnais.**

Souhaitant que cette contribution du Syndicat de l'Ouest Lyonnais soit prise en compte afin d'alimenter le débat,

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Michel OZIOL

